

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. INSCRIPTION

Toute inscription d'un participant ne sera validée qu'après réception par The Showroom by Audrey Bodilis SARL :

- d'un bulletin d'inscription, dûment complété et signé (et d'une lettre valant commande pour les organismes concernés),
- du règlement des frais de formation (excepté pour les administrations qui, conformément aux règles établies par la comptabilité publique acquittent leur facture «après service fait»). Tant que le bulletin renseigné et le règlement n'auront pas été reçus, The Showroom by Audrey Bodilis se réserve le droit de disposer librement des places de la session de formation.

2. TARIFS

- The Showroom by Audrey Bodilis étant enregistré au SEFI sous le numéro 407, tous les tarifs des actions de formation sont indiqués en francs pacifiques (F CFP) nets à payer.
- Les tarifs, indiqués sur le programme de formation, comprennent la formation, la documentation pédagogique remise à chaque participant, ainsi que les frais de repas si ceux-ci sont spécifiés sur le programme.

3. MODALITÉS DE PAIEMENT

Le règlement du prix de la formation, réalisé à l'inscription, comptant et sans escompte, est à effectuer :

- par chèque libellé à l'ordre de «The Showroom by Audrey Bodilis »
- par virement direct, en précisant le nom du participant, le nom de la formation, le nom de l'entreprise, à l'ordre de
- **«The Showroom by Audrey Bodilis»**,
- Banque de Tahiti Papeete.
- RIB - Identification de Compte National
- **Code Banque** :12239
- **Code Guichet** : 00001
- **N° de compte** : 17737101001
- **Clé RIB** : 19
- **IBAN** - Identifiant international : FR76 1223 9000 0117 7371 0100 119
- **Code SWIFT** CEPAPFTP
- **Domiciliation** : Banque de Polynésie, Agence Jean Breaud

Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

4. ADMINISTRATION

Dès l'inscription validée, The Showroom by Audrey Bodilis adresse :

- une lettre de convocation au participant indiquant le lieu exact de la formation,
- une lettre de confirmation au responsable formation.

Dès la formation réalisée, The Showroom by Audrey Bodilis adresse :

- une facture tenant lieu de Convention de Formation Simplifiée (n° d'enregistrement : 000407) adressée à l'établissement (ou à la personne) financeur,
- une attestation de présence adressée à l'établissement (ou à la personne) financeur.

5. ORGANISME FINANCEUR

Lorsque la formation est prise en charge par le fonds paritaire de gestion de la formation continue (Te Pu No Te Ite) , il appartient à l'entreprise du participant :

- de vérifier directement l'imputabilité de la formation auprès de l'organisme,
- de faire la demande de prise en charge avant la formation,
- d'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription quel sera l'établissement à facturer, en indiquant précisément sa raison sociale et son adresse postale. Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas The Showroom by Audrey Bodilis avant le 1er jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés à l'entreprise du participant.

En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, la part non prise en charge sera facturée directement à l'entreprise du participant. D'autre part, dans le cas où l'organisme n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandons, etc), le coût de l'ensemble du stage reste dû par l'entreprise du participant.

6. CONDITIONS D'ANNULATION

- Toute annulation ne sera effective qu'après réception d'un écrit (e-mail, courrier), un accusé de réception sera adressé par retour au responsable de formation.
- L'annulation n'entraînera aucun frais si le participant se fait remplacer par un collaborateur de la même entreprise ayant les mêmes besoins en formation (un nouveau bulletin devra être complété dans les mêmes conditions que l'inscription initiale).
- Jusqu'à 10 jours ouvrés avant le 1^{er} jour de la formation, le remboursement de l'inscription se fera sous déduction d'une retenue de 10 000 CFP pour frais de dossier.
- Après cette date, et jusqu'au jour ouvré précédent la formation, The Showroom by Audrey Bodilis facturera à l'entreprise du participant un dédit de 50% des frais de participation, montant non imputable sur le budget de formation.
- A partir du 1^{er} jour de formation (séminaire, cycle, etc), la totalité des frais de formation seront retenus et facturés. Les organisateurs se réservent le droit de modifier, de reporter ou d'annuler la formation si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent, en particulier si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant.

7. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations contenues dans ce bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite «Informatique et Libertés», vous disposez d'un droit d'accès et de rectification. Sauf refus exprès et écrit nominatif, les données informatiques pourront faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'un échange avec d'autres sociétés.